

INTERREG IV

JOURNÉE ASSOCIATIVE CITOYENNETÉ

18 NOVEMBRE 2009 - ROUBAIX

Compte-rendu de l'atelier 1

« La charte de la vie associative »

Participants :

BAILLOT Elisabeth, Présidente, Fédération des Associations Laïques, Roubaix
BURGGRAVE Maurice, Administrateur, Maison des Associations, Tourcoing
D'ALESSANDRO Ugo, Co-président, Maison des Associations, Roubaix
DELTOMBE Jean-Marc, Directeur, Maison des Associations, Roubaix
DETOURNAY Valérie, Chargée de Communication, Maison des Associations, Roubaix
DICARA Marie Antoinette, Chargée de mission, CPAS, Mons
FINET Jean-Claude, Membre du Comité d'évaluation et de suivi de la Charte de la Vie Associative de Charleroi, Charleroi
FLEURBAYX Philippe, Administrateur, Horizons Nouveaux, Roubaix
LEMAITRE Audrey, Chargée de développement, Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Roubaix
LESAFFFRE Omer, Administrateur, Comité de quartier Fresnoy Mackellerie, Roubaix
MEURANT Angélique, Directrice, CPAS, Mons
SANTAMARIA Manuel, Chargé de mission, MPA, Charleroi
VANZEVEREN Jean-Philippe, Directeur, Maison des Associations, Tourcoing
VERSTAVEL Sandrine, Présidente, Maison des Associations, Roubaix
YANHGUERE Michel, Président, Promocom, Roubaix

I - Interventions

La charte de Tourcoing

Co-présentation par Jean-Philippe VANZEVEREN, Directeur de la MDA de Tourcoing et Maurice BURGGRAVE, administrateur de la MDA de Tourcoing

Le projet est né sous l'impulsion d'une Adjointe au Maire élue à la vie associative en 2003.

1- 2004 : phase de consultation.

Elle fait appel à la MDA pour mobiliser les associations sur le projet.

Un consultant est associé au projet pour établir une méthodologie.

32 réunions seront organisées entre associations, élus et services de la Ville.

2 – Constitution de groupes de travail thématiques par secteur d'activité.

Une dizaine de groupes de 8-12 personnes sont constitués : culture, sport, insertion, jeunes, humanitaire, cadre de vie, relations internationales, économie, ...

Le but était de définir ce que seraient les engagements de la ville et les engagements des associations vis-à-vis de la collectivité.

Cette phase de construction fut très riche en rencontres et en échanges. Elle a fait avancer le débat mais avec une certaine méfiance des associations qui se demandaient où était le piège.

3 – Création d'un comité de rédaction de la charte. Toujours avec le consultant.
25 personnes au départ. De moins en moins d'élus à l'arrivée, plutôt en attente du résultat final. Le service juridique municipal fut très à l'affût ensuite pour amender le texte.

4 – Passage au Conseil Municipal

Un dossier difficile à défendre par le Maire qui ne portait pas forcément beaucoup le projet au départ et qui a dû faire face à un frein fort de l'opposition. La charte fut votée après de nombreux débats.

Une question s'est posée : quelle signature proposer pour représenter les associations? Signature de la MDA ? Adhésion volontaire? Engagement au moment d'une subvention?

5 – Présentation officielle de la Charte en octobre 2005 à l'occasion de l'événement « Octobre en Couleurs »

6 – Mise en place d'un Comité de Suivi

Quelques événements (conférences...) ont été organisés. Ils étaient suivis de signatures groupées de la Charte par des associations. Des associations ont aussi programmé leur signature à l'occasion de leur Assemblée Générale.

Sur la première page de la charte il y a un éditorial du Maire. C'est un échange de bons procédés. Dans la réalité, il n'est pas si présent que cela et ne s'impose pas. Il y a par contre un problème de représentation officielle, sur le papier, du secteur associatif.

Avec le changement d'élue, la Charte est en veille mais elle reste d'actualité même si il n'y a plus de nouvelles signatures.

Il y a un Club des adhérents à la MDA qui communique régulièrement sur l'existence de la Charte.

La charte de Charleroi

Présentation par Jean-Claude FINET, Membre du comité d'évaluation et de suivi de la Charte de la Vie Associative de Charleroi

Tourcoing a servi de modèle.

Charleroi : la ville la plus importante de la communauté francophone en terme de population. Une ville très touchée par la crise économique. Une population très défavorisée.

1 – 2004 : organisation de forum thématiques pour penser l'horizon 2020 : aménagement urbain, sécurité, culture, social, intégration... pour aboutir à une vision commune.

184 propositions ont été retenues dont « le Pacte associatif » considéré comme un axe prioritaire.

La MPA a été désignée comme opérateur. Un projet acté en 2006.

2 – Création d'un comité de pilotage composé d'élus et d'associations au cours duquel furent abordés à peu près les mêmes thèmes qu'à Tourcoing.

Cela a abouti à un texte très développé où chaque secteur souhaitait défendre ses spécificités.

Il a fallu faire ensuite un travail de synthèse.

Charleroi est la première ville francophone à avoir rédigé une charte. Il s'agissait de montrer un exemple positif à destination du monde associatif

Une réunion par mois se tenait pour la rédaction de la Charte. L'objectif était d'affirmer la reconnaissance du fait associatif et de garantir l'objectivation du pouvoir public et la relation avec les associations.

Il y a eu des blocage au moment où certaines associations tenaient à des lignes spécifiques à certains secteurs d'activités.

3 – Mai 2007 : vote au conseil communal d'une mention qui réaffirme sa conviction que le monde associatif joue un rôle indispensable dans la vie de la cité. Qu'il est un relais important entre les autorités communales et les citoyens. « ...le Conseil communal entend garantir que le rapport entre le pouvoir local et les associations soit placé sous le signe du partenariat durable dans le respect de l'autonomie de chacun... »

Le monde politique ne fut pas toujours assidu aux réunions de préparation de la charte.

4 – 2009 : Bouclage de la rédaction du texte.

Frein en 2008 car les grosses associations posaient de nombreux amendements or il ne fallait pas que cela soit la charte des petites associations uniquement.

La Charte fut ensuite envoyée au collège municipal puis avalisée ensuite par le service juridique de la Ville.

L'enjeu fut à ce moment de trouver un référent en ville capable de dialoguer avec les différents adjoints et de faire le relais avec les associations.

La Charte est un engagement renouvelable tous les 6 ans

5 – Création d'un comité de suivi : 10 associations et 10 politiques.

Associations : 3 grosses associations, 7 petites; choisies parmi les 40 participantes au Comité de rédaction.

Politiques : représentativité du Conseil Communal

Il y a des temps de rencontres deux fois par mois. La ville s'engage à tenir compte des doléances des citoyens.

Quelques questions logistiques se posent encore : comment communiquer sur la charte, diffuser l'information, quel est le rôle de la MPA... pas de budget spécifique pour cela.

L'intention est que la charte devienne un label de bonne gestion.

La charte a été lancée par le politique. Il y en aura une au niveau régional d'ici 2012 : il n'y aura que le politique qui s'engagera de manière unilatérale. Chaque ville sera invitée à signer la charte.

La charte de Roubaix

Présentation par Jean-Marc DELTOMBE, Directeur de la MDA de Roubaix

1 – Une proposition de la MDA et du Collectif associatif roubaisien au moment de la campagne municipale de 2008.

Constats :

- fragilité du secteur associatif
- tendance des pouvoirs publics à vouloir transformer les associations en prestataire de la commande publique, ce qui tend à contrarier leur capacité d'initiative
- manque de transparence des pouvoirs publics
- cloisonnement entre les services des administrations. Cloisonnement entre associations.

Proposition : avoir un support de dialogue, un cadre de référence.

Une charte d'engagement réciproque venait de s'établir au niveau du Conseil régional. L'idée était de l'adapter à l'échelle régionale, en faire une déclinaison locale.

2 – Avril 2009 : Création d'un groupe de travail constitué sur la base du collectif associatif déjà existant.

L'évolution fut rapide car le travail était déjà avancé dans ce cadre, les associations concernées avaient déjà l'habitude de travailler ensemble.

3 – Contenu :

- Préambule : un rappel de la loi

- Valeurs partagées : laïcité, respect d'autrui, reconnaissance des associations comme acteurs majeurs dans le développement local (autant que les entreprises, les partis politiques...)
- Définition des engagements (que la ville privilégie la subvention et les marchés non concurrentiel sinon les associations vont être considérées comme des supplétifs des pouvoirs publics...)

La charte est un outil qui devrait servir à inciter la Ville à respecter ses engagements.

Pas de comité consultatif prévu pour l'instant.

Les interrogations portent aussi sur l'usage véritable de la Charte.

Comment faire pour que la Charte soit un véritable levier de la relation entre collectivité et associations.

Mons

A Mons il n'y a pas de charte. Il existe seulement un document relatif à des budgets participatifs et la participation des citoyens.

II - Echanges

Il faut noter tout d'abord quelques différences entre la France et la Belgique :

- En Belgique, aussi bien à Charleroi que Mons, il n'y a pas de référent délégué à la vie associative au niveau de l'administration. Ce qui complique les choses car il est important d'identifier une personne référente (à qui faire remonter les informations, qui serait l'interlocuteur privilégié et l'intermédiaire entre les associations et l'administrateur). Se pose alors la question de qui va désigner le référent.
- Il existe beaucoup plus d'associations de fait en Belgique car la création d'une ASBL est plus compliquée et plus contraignante qu'en France.
- A Charleroi, il n'y a pas de distinction entre association subventionnée ou non. Mêmes les collectifs non structurés en ASBL sont compris dans la charte. Les grosses associations ont des services juridiques. Ce n'est pas compliqué pour elles de comprendre l'implication des textes. Ça l'est plus pour les vulgariser auprès des autres associations. C'est d'ailleurs les grosses associations qui ont d'abord mis des freins à la mise en place de la charte. Mais elles ont maintenant rejoint le comité de suivi.

Les questions qui se posent

- Quelle est la durée d'une charte ?
- Son évolution ?
- Que se passe-t-il quand il y a un changement de maire ?
- Une charte ne s'adresse-t-elle qu'aux associations subventionnées ?
- Quel processus d'appropriation ?
- Quelle représentation des associations? Par exemple, à Roubaix, la rédaction fut rapide car les associations étaient mobilisées dès le départ au travers du CAR (Collectif Associatif Roubaisien) mais ce collectif était-il une organisation suffisamment élargie aux associations roubaisiennes permettant leur adhésion au projet ?
- Les MDA comme ambassadeur de la charte ?

Les limites

- Question de l'instrumentalisation des associations par les collectivités.
- Il y a un souci philosophique au niveau du « contestataire ». Avec ce système on crée le formatage. On demande des actions précises. Tout est calibré. Il faut un certain résultat. On perd complètement le caractère discrétionnaire de la subvention. Inquiétude quant à la disparition de l'espace de contestation.
- Au niveau régional (Nord-Pas de Calais), les associations ont beaucoup travaillé sur la création de la charte régionale mais ensuite, elle a complètement été captée par le politique. L'inauguration en a été un exemple flagrant. De plus cette charte impose en réalité beaucoup de conditions à remplir pour pouvoir bénéficier d'une subvention.
- La conjoncture est particulière, de nombreuses associations n'arrivent plus à boucler leurs budgets.
- Attention au contrôle supposé que pourrait exercer la ville sur les associations.
- Une association, qu'elle soit subventionnée ou non, peut souhaiter signer par souhait de reconnaissance politique et symbolique de la démarche.

Les avantages

- La Charte peut être le témoin d'une volonté d'écoute entre les acteurs et la volonté de maintenir un espace de débat.
- La Charte est un outil de défense supplémentaire pour revendiquer l'existence des associations,
- La Charte doit permettre d'améliorer les pratiques au quotidien, d'améliorer le fonctionnement des associations et de la municipalité.

Les préconisations

- Il est important que l'initiative d'une Charte vienne des associations.
- Il faut des intérêts réciproques à faire vivre la Charte.
- Il est important que la Charte soit aussi portée par la Ville. Il faut un élu qui ait du poids, de la légitimité et de la motivation.
- La communication faite au lancement de la Charte auprès des associations doit être importante.
- Il faut connaître les raisons du refus des associations pour que cela soit discuté au sein de l'instance qui suit la Charte.
- La Charte doit évoluer en permanence. C'est un processus long qui ne se termine pas avec la signature en Conseil Municipal. Il faut s'autoriser à la faire évoluer régulièrement sinon on est dans la simple communication politique.
- La question de l'évaluation ainsi que de ce qu'il faut faire évoluer dans les pratiques quotidiennes doit faire l'objet d'une étape importante suivant la rédaction de la Charte.
- Il faut une vraie mobilisation sur la question des relations entre collectivités et associations,
- Il est demandé aux associations une certaine transparence de leur fonctionnement démocratique. C'est l'occasion pour elles d'avoir la même exigence vis-à-vis des services municipaux. Les associations doivent pouvoir demander des explications sur les raisons des choix d'attribution des subventions. Cela doit être le rôle aussi d'un conseil consultatif.
- Il faut plus de dialogue pour construire du mieux-être ensemble.
- Il faut insister sur la réciprocité. La Charte peut être un support pour demander à la Ville de respecter ses engagements aussi.
- Proposition est faite que les villes du projet de La Route partagent une charte commune. Cette démarche semble aux yeux de tous les participants de l'atelier un peu prématurée pour le moment. L'enjeu actuel est de faire vivre ce qui a déjà commencé à être mis en place.